

LES ESPACES AGRICOLES NATURELS ET FORESTIERS

Orientations pour un aménagement équilibré des territoires dans les documents d'urbanisme



« Le maintien et le développement de nos activités ainsi que la possibilité de création d'entreprises agricoles et forestières, sont les garants de la préservation d'un tissu économique majeur sur notre département.

Le foncier constitue notre outil de travail. Limiter, optimiser sa consommation et conserver les conditions nécessaires au fonctionnement de nos exploitations, sont des enjeux essentiels pour leur pérennité.

L'agriculture, la sylviculture et la forêt sont de véritables composantes des projets d'aménagement, des forces économiques qui concourent à la création de richesses et participent à la vitalité des territoires.

Par leurs multiples contributions, nos entreprises et leurs filières sont des forces structurantes de la Touraine, essence même de son identité et de son attractivité touristique.

Ce document s'attache à proposer des orientations pour un aménagement équilibré de l'espace.

Je souhaite qu'il contribue à l'intégration des projets agricoles et forestiers au développement des territoires en particulier dans les documents d'urbanisme. »

38, rue Augustin-Fresnel
37171 Chambray-lès-Tours cedex

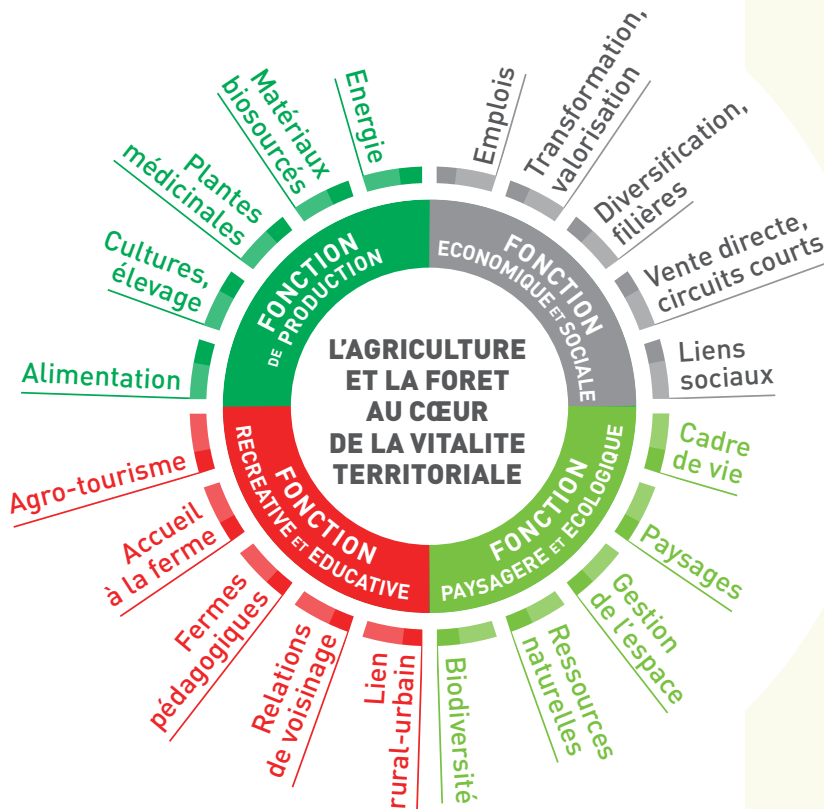
Contact :

Nelly BUCHERON
Tél. 02 47 48 37 77
nelly.bucheron@cda37.fr

Henry FREMONT

Président de la Chambre
d'Agriculture d'Indre-et-Loire

MULTIFONCTIONNALITÉ DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



Notre investissement et nos principes d'engagement pour l'avenir de nos entreprises

La perte de foncier au profit de l'habitat, des activités commerciales, artisanales ou industrielles et des infrastructures reste importante sur notre département malgré le renforcement des exigences réglementaires.

Dans l'intérêt général, la Chambre d'Agriculture s'investit pour aider à limiter l'artificialisation des sols et pour maintenir les conditions nécessaires à la pérennité des activités agricoles et forestières.

PRÉSERVATION DES ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

- Favoriser le maintien et le développement des dynamiques économiques agricoles ou forestières dans les projets de territoire
- Contribuer à la pérennité des espaces agricoles, naturels et forestiers aussi bien dans les secteurs ruraux que périurbains
- Garantir des perspectives d'évolution aux exploitations, leur transmission et l'installation de nouvelles entreprises agricoles et forestières
- Permettre le développement de la performance et de la valeur ajoutée avec les nouvelles technologies, la transformation, la vente à la ferme, l'accueil...

Nos actions

- En étant vigilant sur le contenu des documents d'urbanisme (diagnostic, projet, règlements)
- En sollicitant la concertation agricole et forestière dans les procédures
- En sensibilisant la profession sur l'intérêt à porter à ces documents
- En permettant la réhabilitation du bâti existant et en demandant la constructibilité pour les bâtiments d'exploitation agricole ou forestière
- En demandant des règles adaptées aux productions, aux nouvelles technologies et aux territoires
- En relayant les conditions de conservation d'espaces agricoles ou forestiers fonctionnels, la nécessité de permettre les déplacements...

AMÉNAGEMENT ET GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE

- Encourager les réflexions de planification territoriales permettant de contribuer à un développement équilibré des territoires
- Lutter contre l'étalement urbain, permettre le comblement des dents creuses

CONCILIATION DES USAGES DU FONCIER

- Aider à une cohabitation sereine entre les différents usagers de l'espace
- Promouvoir la concertation préalable aux projets
- Contribuer à constituer des partenariats entre les acteurs

PRÉSERVATION DES PAYSAGES RURAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Préserver les ressources naturelles et architecturales de nos territoires
- Contribuer au maintien et développement de la biodiversité
- Valoriser la richesse de nos paysages et le cadre de vie

CONCERTATION ET PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DES TERRITOIRES

- Contribuer au dialogue entre la profession agricole et forestière (propriétaires et exploitants), et les collectivités
- Affirmer la place de l'agriculture et de la forêt comme acteurs majeurs sur les territoires
- Défendre l'intérêt général agricole et forestier

Nos actions

- En étant vigilant sur les ambitions de développement et d'artificialisation de l'espace
- En vérifiant l'adéquation entre les besoins de foncier et le projet de territoire

Nos actions

- En sollicitant des diagnostics agricoles et forestiers dans les documents d'urbanisme intégrant les activités des entreprises agricoles et forestières
- En travaillant la complémentarité ville-campagne

Nos actions

- En défendant la nécessité de diversité des constructions en lien avec la diversité des productions
- En promouvant l'insertion paysagère des bâtiments
- En soutenant la réhabilitation du bâti ancien
- En contribuant à la Trame Verte et Bleue

Nos actions

- En participant aux procédures liées aux documents d'urbanisme comme Personne Publique Associée
- En rendant des avis motivés lors des consultations concernant les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), Schéma de Cohérence Territoriaux (SCoT) ou autres dossiers
- En participant à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

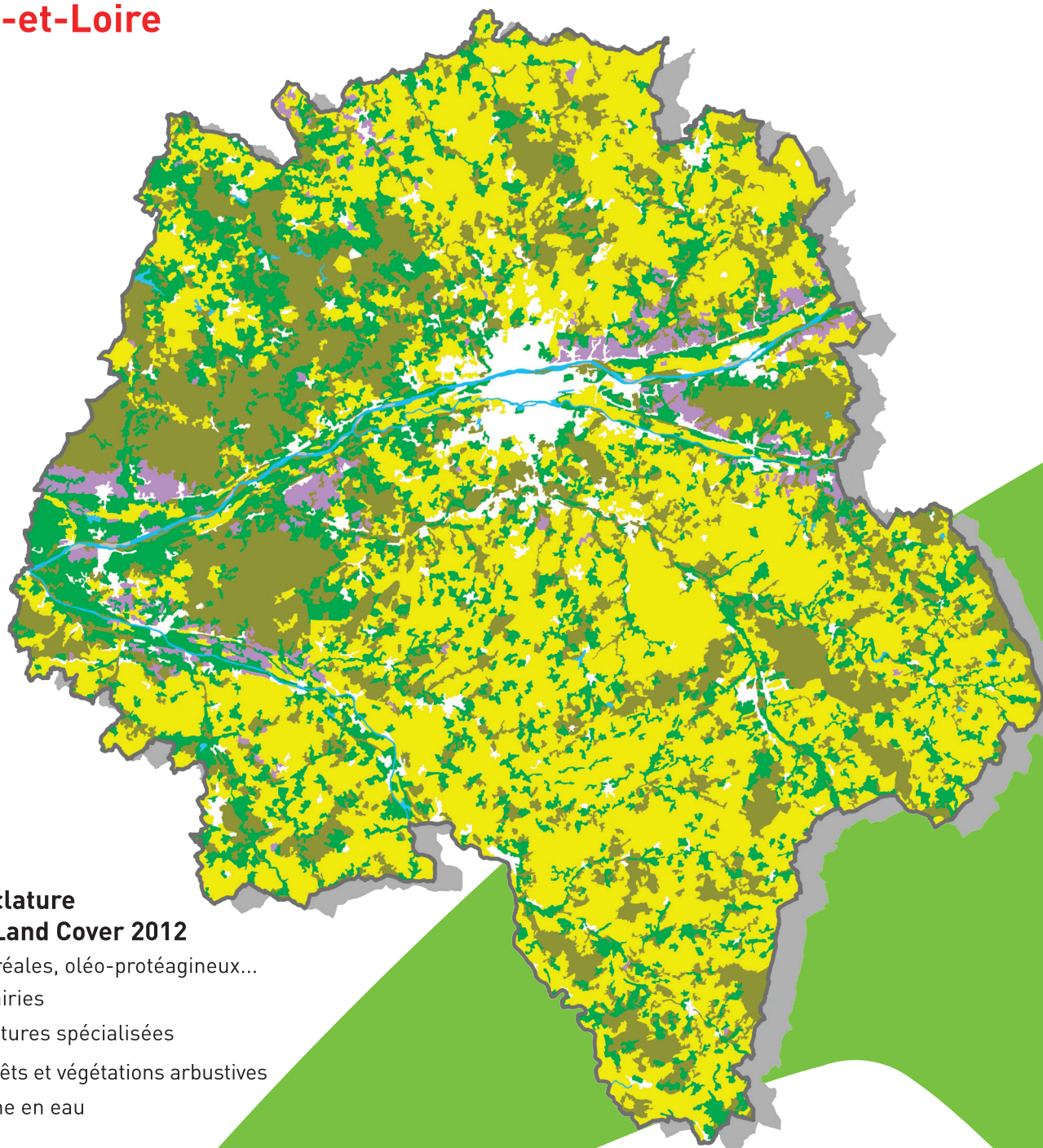
La Chambre d'Agriculture énonce ici les éléments à considérer dans la dynamique territoriale et les principes essentiels de sa politique en termes de planification.

L'implication des exploitants et des propriétaires dans la phase initiale des études, contribue largement à poser les enjeux et évaluer les perspectives d'évolution.






Les collectivités, les partenaires de l'aménagement et les acteurs économiques, peuvent ainsi intégrer les projets agricoles ou forestiers à la planification et aux projets de développement pour maintenir leurs territoires productifs, vivants et attractifs.

OCCUPATION DU SOL

Indre-et-Loire



Nomenclature Corine Land Cover 2012

-  Céréales, oléo-protéagineux...
-  Prairies
-  Cultures spécialisées
-  Forêts et végétations arbustives
-  Zone en eau

0 10
kilomètres